

convenablement pour un prix raisonnable. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de prendre la direction dans le domaine de l'habitation et de l'expansion urbaine. Nous établirions un ministère distinct du logement et du développement urbain. Nous définirions les besoins du pays en collaboration avec les provinces et les municipalités et nous ferions l'intégration des programmes avec les provinces. En outre, nous déterminerions les besoins financiers du pays dans le domaine du logement et nous établirions des priorités en vue d'un programme de construction.

M. Caouette: A quels taux d'intérêt?

M. Gilbert: Notre objectif serait de 250,000 habitations, dont 50,000 seraient subventionnées. Nous établirions aussi un rapport approprié entre le nombre de ces dernières et celui des immeubles coopératifs.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de remercier les députés de leur courtoisie. Je parlais de notre objectif de 250,000 habitations pour parer à la pénurie de logements et de la proportion voulue entre les logis subventionnés et les immeubles coopératifs. Notre objectif est ou serait de 50,000 logements subventionnés. En tout, nous aimerions que 60 p. 100 des logements soient de propriété privée, que 25 p. 100 soient des habitations subventionnées et que 15 p. 100 soient des immeubles coopératifs. De plus, nous assurerions l'apport régulier de crédits hypothécaires au domaine du logement, soit en persuadant les institutions financières à consentir des prêts, soit par voie législative s'il le fallait.

Nous pourrions créer une société de la Couronne pour la construction qui se spécialiserait dans les logements sociaux et les habitations pour personnes âgées. Grâce à des liens étroits avec les sociétés de logement provinciales et les municipalités nous pourrions nous assurer qu'on utilise les techniques de construction les plus récentes et qu'on tire tout le profit possible des programmes de recherches. Nous investirions des fonds publics en grande quantité, jusqu'à 1.5 milliard de dollars dans des programmes visant à acquérir des réserves de terrains. Dans le cadre de tels programmes les autorités à l'é-

chelon fédéral, provincial et municipal pourraient acquérir des terrains aménagés. Toujours dans le cadre d'un tel programme, nous pourrions financer les logements sociaux, les logements coopératifs et les différents genres d'améliorations à apporter aux logis ainsi que la rénovation urbaine.

Le cas échéant, nous pourrions compléter le montant des loyers et subventionner les taux d'intérêt pour les faire revenir à leur niveau normal. Le député de Témiscamingue (M. Caouette) se demandait quels étaient les taux d'intérêt que l'on pourrait appliquer à l'argent prêté. Nous pourrions fixer ces taux à 6 p. 100 et le gouvernement fédéral verserait, sous forme de subventions, la moitié de la différence de la somme en sus de 6 p. 100. On maintiendrait la taxe de vente de 11 p. 100 sur les maisons de plus de \$25,000; pour les maisons de moins de \$25,000, on ferait crédit de la taxe à l'acheteur, afin d'alléger le montant des arrhes. On imposerait aussi un impôt sur la plus-value des terrains, afin d'éliminer les spéculateurs. Enfin, on créerait une sorte de département des recherches en vue de déterminer le genre d'habitation convenant le mieux au pays et d'étudier tous les facteurs sociaux et les conditions du milieu. Il va de soi qu'on veillerait à n'employer que les techniques de construction les plus perfectionnées.

Ces mesures, monsieur l'Orateur, ne seraient qu'un début pour le Canada où ce sont les gens qui comptent d'abord, afin d'assurer le bien-être de tous. C'est là ce que le Nouveau parti démocratique entend par société juste.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai posé la question au ministre des Finances (M. Benson) le 5 février dernier, et il m'a répondu que le gouvernement n'avait pas l'intention de donner suite à la recommandation du ministre des Transports (M. Hellyer) proposant la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. On sait que le rapport de la commission d'étude sur le logement recommandait fortement l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. Avant de faire cette recommandation, le ministre et son groupe d'étude avaient visité chaque province et chaque centre important du Canada. Après s'être rendu compte de la situation actuelle de l'habitation, le ministre a cru qu'il faudrait supprimer la taxe de vente de 11 p. 100, pour permettre à bien des gens qui ne le pourraient autrement d'accéder à la propriété. Le chef néo-démocrate a fait remarquer, sauf erreur, que la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction fait augmenter le prix d'une maison d'environ \$500, en moyenne. Outre la taxe fédérale de vente de 11 p. 100, une taxe provinciale frappe les